

# Tarifs 2017

## de la redevance des Ordures Ménagères



Le tarif des ordures ménagères 2017 reste identique à celui de 2016.

Toutefois, la mise en place des nouvelles consignes de tri ayant pour conséquence une diminution du volume des déchets mis dans le bac OM, le Conseil Communautaire a décidé le 13 décembre 2016, de passer le forfait minimum de levées pour les résidences principales de 4 à 2 par semestre.

Parts fixes	2017	Forfait minimum de levées et pesées pour les résidences principales		
Particuliers en résidence principale - 1 personne - 2 personnes Foyer de - 3 personnes - 4 personnes - 5 personnes et plus	43,20 €	Foyer de	Par semestre	Total forfait
	86,40 €	1 pers.	2 levées + 10 kg	4,30 €
	129,60 €	2 pers.	2 levées + 12,5 kg	4,80 €
	150,80 €	3 pers.	2 levées + 15 kg	5,30 €
	172,10 €	4 pers.	2 levées + 17,5 kg	5,80 €
Particuliers en résidence secondaire	107,80 €	5 pers. et +	2 levées + 20 kg	6,30 €
Gîtes ruraux	53,90 €			
Chambres d'hôtes	10,78 € / chambre			
Établissements d'hébergement	43,20 € / lit			
Collèges et Mairies	0,35 € / élève / hbt			
Professionnels et pôles touristiques en fonction du volume du bac				
- 140 l	96,20 €			
- 240 l	164,90 €			
- 340 l	233,60 €			
- 360 l	247,32 €			
- 660 l	453,42 €			
Professionnels juste avec un bac de tri	48,68 €			
Salles des fêtes selon le volume du bac et la capacité d'accueil				
- < 50 pers.	0 € / litre			
- de 51 à 150 pers.	0,35 € / litre			
- > 151 pers.	0,70 € / litre			
Parts variables 2017				
Tarif à la levée du bac d'ordures ménagères	1,15 € / levée			
Tarif de la pesée du bac d'ordures ménagères	0,20 € / kg			

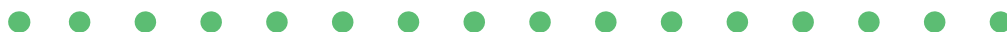


En 2017, la redevance sera appelée en mars et en septembre :

- En mars : la moitié de la part fixe 2017 et les parts variables du 2<sup>ème</sup> semestre 2016
- En septembre : la moitié de la part fixe 2017 et les parts variables du 1<sup>er</sup> semestre 2017

Pour les professionnels choisissant :

- Une collecte hebdomadaire : la part fixe sera augmentée de 20 %
- Une collecte 2 fois par semaine : la part fixe sera augmentée de 30 %



Les calendriers de collecte 2017 ont été remis aux mairies afin d'être distribués dans les boîtes aux lettres des usagers.

Cette année, certaines tournées de collecte ont été modifiées et un calendrier spécifique pour les hameaux et les habitations isolées a été mis en place : pensez à vérifier votre jour de collecte !

Dans le cas où vous n'auriez pas été destinataire, n'hésitez pas à contacter la CC4R au 03.84.67.13.74 ou 03.84.67.03.27.